COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)
1er signataire	Delaloye Julie
Cosignataires	*Signatures des cosignataires*
Dépôt au nom d'un groupe	PLR / Delaloye Julie
Dépôt au nom d'une commission	*Signature du Chef(fe) de groupe*

Signature du Président

Titre

Gardez des places P+R à la gare d'Aigle

Texte de l'intervention

La Commune d'Aigle a mis à l'enquête publique le plan d'affectation « Novassalles » jusqu'au 12 novembre 2026. Ce projet veut transformer le secteur situé à l'ouest de la gare, aujourd'hui surtout occupé par des parkings en surface, en un nouveau quartier mixte. Il prévoit notamment de faire passer le parking-relais (P+Rail) de la gare d'Aigle d'environ 350 à 190 places, soit une réduction de près de moitié.

Ce P+R est très largement utilisé par des pendulaires du Chablais valaisan, dont de nombreux habitants de Collombey-Muraz. Il est occupé à environ 90 %, soit quelque 330 véhicules par jour. Une pétition a été lancée à la suite de l'annonce de la suppression du P+R. Elle compte plus de 200 signatures d'habitants de Collombey-Muraz.

La Commune d'Aigle s'appuie sur l'étude de planification intercantonale des parkings d'échange dans le Chablais. Cette étude a été commandée par les cantons du Valais et de Vaud ainsi que par Chablais Région. Son rapport final date d'octobre 2022. Elle envisageait une réduction du P+R d'Aigle, mais seulement après la mise à disposition des P+R de remplacement côté valaisan et une offre de transports publics renforcée, attendue surtout à partir de 2030. Ces conditions ne sont pas remplies aujourd'hui.

Pour les habitants de Collombey-Muraz, la gare d'Aigle est l'accès le plus direct à la ligne du Simplon en direction de Lausanne et de Genève, puisque la rive gauche du Rhône ne dispose d'aucune liaison ferroviaire directe vers l'ouest. Réduire de moitié le P+R d'Aigle reviendrait donc à compliquer fortement leur accès au rail.

Cette réduction interviendrait en outre avant que des solutions de remplacement n'existent, à l'inverse de la logique de l'étude intercantonale. Le rabattement par bus ou par l'AOMC ajoute des correspondances et allonge les temps de parcours, souvent de manière incompatible avec les horaires de travail, de formation ou de garde d'enfants.

Enfin, le Chablais vaudois et le Chablais valaisan forment un même bassin de vie, avec des emplois, des écoles, un hôpital et une agglomération commune. Une décision prise par une seule commune ne saurait pénaliser l'ensemble de la région.

Conclusion

1.Le Conseil municipal a-t-il été informé ou consulté par la Commune d'Aigle, le Canton de Vaud ou Chablais Région sur la réduction du P+R de la gare d'Aigle prévue par le plan d'affectation « Novassalles » ? Si oui, quand, et quelle position a-t-il exprimée ?

2. La Commune de Collombey-Muraz a participé aux travaux de l'étude intercantonale P+R du Chablais. Comment le Conseil municipal s'est-il positionné sur les conclusions de cette étude lors de la consultation des communes en 2022-2023 ?

3. Le Conseil municipal a-t-il fait opposition ou déposé des observations dans le cadre de l'enquête publique relative au plan d'affectation ? Sinon, pour quels motifs ?

4. Le Conseil municipal sait-il combien d'habitants de Collombey-Muraz utilisent le P+R d'Aigle ? Comment évalue-t-il l'impact de la réduction projetée sur ces usagers ?

5. Quelles démarches le Conseil municipal entend-il entreprendre auprès de la Commune d'Aigle, du Canton de Vaud, du Canton du Valais et de Chablais Région afin de garantir le maintien d'une capacité de stationnement suffisante pour les usagers du P+R ?

6. La création d'un P+R est-elle envisagée sur le territoire de Collombey-Muraz, par exemple aux haltes AOMC ou à la gare de Collombey ? Si oui, avec combien de places, selon quel calendrier et avec quel financement ?

7. Le Conseil municipal entend-il coordonner sa position et ses démarches avec les autres communes du Chablais valaisan, notamment Monthey, Vionnaz et Vouvry ?

Collombey-Muraz, le 13 novembre 2026 1er signataire :